

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de séance : 24 MAI 2024**

Date de convocation : 17 MAI 2024

Date d'affichage : 17 MAI 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + PERNAK C. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

**EXCUSES** : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à LEBBADER D. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GARCIA M.

**ABSENTS** : MM.

**Secrétaire de séance** : Mme MAYEUX M.

**Délibération N° 2024-03-12**

### OBJET

**Ecole Saint Joseph à Wallers  
Allocation classe découverte à Lyon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier en date 25 mars 2024, de Madame GOUGET, Directrice de l'école Saint-Joseph à Wallers, qui sollicite une prise en charge par la Commune, d'une partie des frais de séjour à Lyon pour trois élèves domiciliés à Haveluy.  
Cette classe découverte se déroulera du 12 au 14 juin prochain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),**

Considérant le coût important du séjour,

Considérant la nécessité de favoriser ce type d'initiative qui contribue à l'épanouissement de l'enfant à travers la découverte de nouveaux paysages, de coutumes... ,

**DECIDE** de verser par virement bancaire la somme de QUARANTE EUROS (40,00 €) aux parents des élèves suivants :

- DAUTRICHE Théo, domicilié au 15 rue Ambroise Croizat ;
- LECLERCQ Noham, domicilié au 110 rue Jean Jaurès ;
- SEBERT Axel, domicilié au 110 rue Jean Jaurès.

**DIT** que la dépense résultant de cette décision, soit 120 euros (3\* 40 €), sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 65134 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.


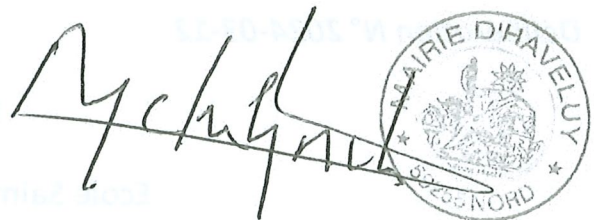
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYER



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 29/05/2024  
Publiée ou notifiée le 29/05/2024  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

